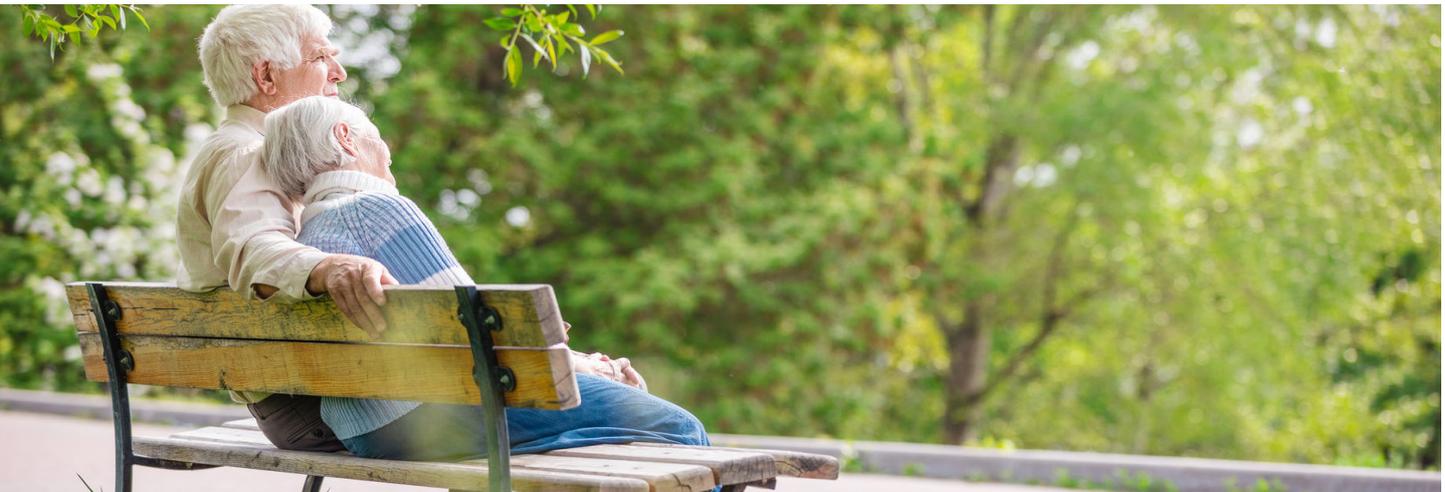


LES OBSERVATOIRES DE L'AUD

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION



LES CHIFFRES CLÉS DU PÉRIMÈTRE DE L'AUD EN 2014



**SCOT DU PAYS
DE SAINT-OMER**
89 communes
128 890 habitants

60-74
ANS 18 325 + 3 767
depuis 1999

+75
ANS 9 908 + 3 363
depuis 1999



**SCOT DU PAYS
DE FLANDRE
INTÉRIEURE**
58 communes
140 846 habitants

60-74
ANS 20 231 + 3 728
depuis 1999

+75
ANS 11 636 + 3 813
depuis 1999



RÉSUMÉ

Les projections démographiques prévoient 15 000 personnes âgées de 60 ans et plus supplémentaires d'ici à 2030 sur le territoire de l'AUD. Ce vieillissement, à la fois rapide et massif, est la combinaison de deux facteurs : l'arrivée aux âges les plus avancés de la génération issue du baby-boom et l'allongement de l'espérance de vie.

Face à ces constats, les acteurs territoriaux sont amenés à imaginer des solutions adaptées dans de nombreux domaines (habitat, santé, services, lien social...) tout en prenant en compte les spécificités du territoire.

Cet observatoire a pour objectif d'expliquer le phénomène de vieillissement au sein du territoire de l'AUD afin d'anticiper les besoins de cette tranche de la population.

VERS UNE ACCÉLÉRATION DU VIEILLISSEMENT ?

UNE ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2014

Entre 1946 et 1974, le territoire de l'AUD et plus globalement la France ont connu un regain de naissances au cours d'une période qualifiée par les démographes de «baby-boom». Les hommes et les femmes nés pendant cette période représentent aujourd'hui la classe majoritaire de la population.

En 2014, les «baby-boomers» sont âgés de 40 à 68 ans. L'avancée en âge de cette génération, tout comme l'allongement de l'espérance de vie, expliquent le vieillissement de la population du territoire.

La répartition de la population par âge et sexe, que l'on représente graphiquement par une pyramide des âges, s'est ainsi transformée entre 1999 et 2014. Les «baby-boomers» remplacent progressivement des générations nées pendant la Seconde Guerre mondiale.

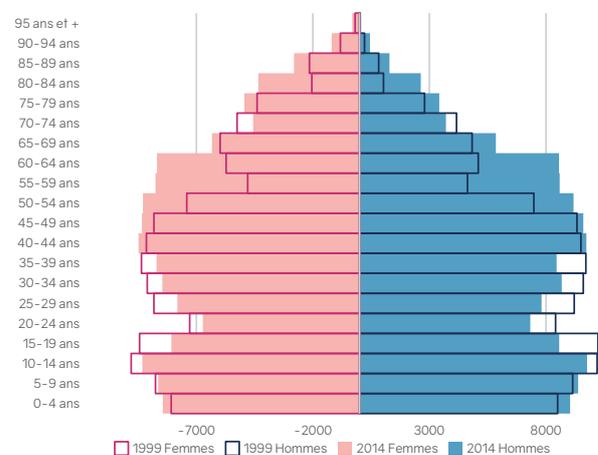
Cette analyse permet d'esquisser une poursuite, voire une accélération du vieillissement de la population. D'une part, le poids actuellement important des 40-68 ans (personnes issues du baby-boom) contribuera à une progression notable des 3^{ème} et 4^{ème} âges au cours des prochaines années. D'autre part, la diminution des 15-39 ans observée depuis 1999 pourrait amplifier ce phénomène de vieillissement par la baisse du solde naturel (différence entre le nombre de naissances et de décès) et contribuera donc à la diminution des moins de 20 ans.

Face à ces constats, il est donc fortement probable que le périmètre de l'AUD connaisse dans les prochaines décennies un vieillissement de la population, à la fois par le haut de la pyramide des âges, avec une augmentation conséquente des personnes les plus âgées, et par le bas, avec une diminution des populations les plus jeunes.

Ce vieillissement «par le haut» s'explique également par l'allongement de la durée de vie lié à l'amélioration des conditions de vie et du travail et aux progrès de la santé.

D'après l'INSEE, l'espérance de vie des Hauts-de-France en 2016 était de 76,7 ans pour les hommes et 83,4 ans pour les femmes. Elle reste la plus faible de France métropolitaine mais l'écart avec le niveau national se réduit.

ÉVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES ENTRE 1999 À 2014



source : INSEE - RP2014



LE BABY-BOOM

est le phénomène qui désigne l'augmentation de la natalité après 1945 et qui a duré jusqu'au milieu des années 1970.

UNE PART CROISSANTE DE PERSONNES ÂGÉES

Selon l'INSEE, en 2014, le territoire de l'AUD compte 60 101 personnes de 60 ans ou plus. Les personnes âgées représentent ainsi 22,3% de l'ensemble de la population. A titre de comparaison, cette part était de 18,0% en 1999.

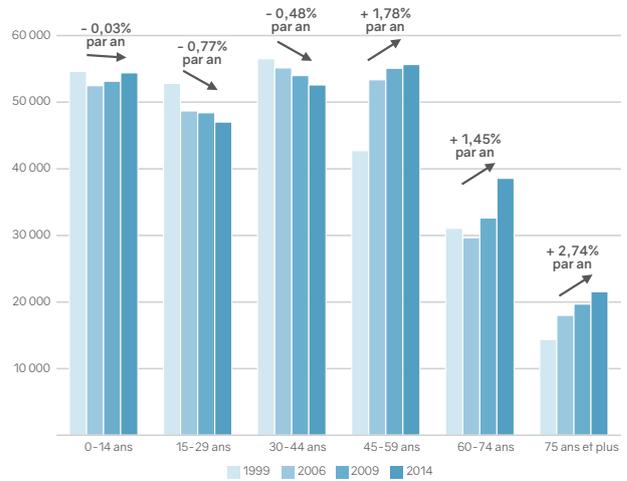
Durant la période 1999-2014, les classes d'âges de moins de 45 ans ont perdu de la population (- 9 938 habitants), alors que toutes celles de plus de 45 ans ont vu leurs effectifs croître (+ 27 596 habitants). Le territoire enregistre notamment un rythme de progression élevé des personnes aux âges les plus avancés de la vie. A titre d'illustration, la part des plus de 75 ans a augmenté en moyenne de +2,7% par an entre 1999 et 2014, soit une augmentation annuelle de 478 personnes.

UN INDICE DE VIEILLISSEMENT EN PROGRESSION CONSTANTE

En 2014, le territoire comptait 60 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Ce ratio, appelé indice de vieillissement, était de 47 en 1999. L'augmentation de cet indice s'explique notamment par une forte progression du nombre de personnes de 75 ans et plus concomitante à une stabilisation des moins de 20 ans. En effet, la génération des 75 ans et plus contenait en 1999 la classe creuse impactée par le déficit des naissances résultant de la Première Guerre mondiale. En 2014, elle est constituée de classes plus nombreuses nées pendant l'entre-deux-guerres.

Cet indice de vieillissement va continuer à progresser dans les prochaines années avec l'arrivée des baby-boomers dans les classes d'âges supérieures à 65 ans, en plus de l'allongement de la durée de vie.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE ENTRE 1999 ET 2014



L'INDICE DE VIEILLISSEMENT

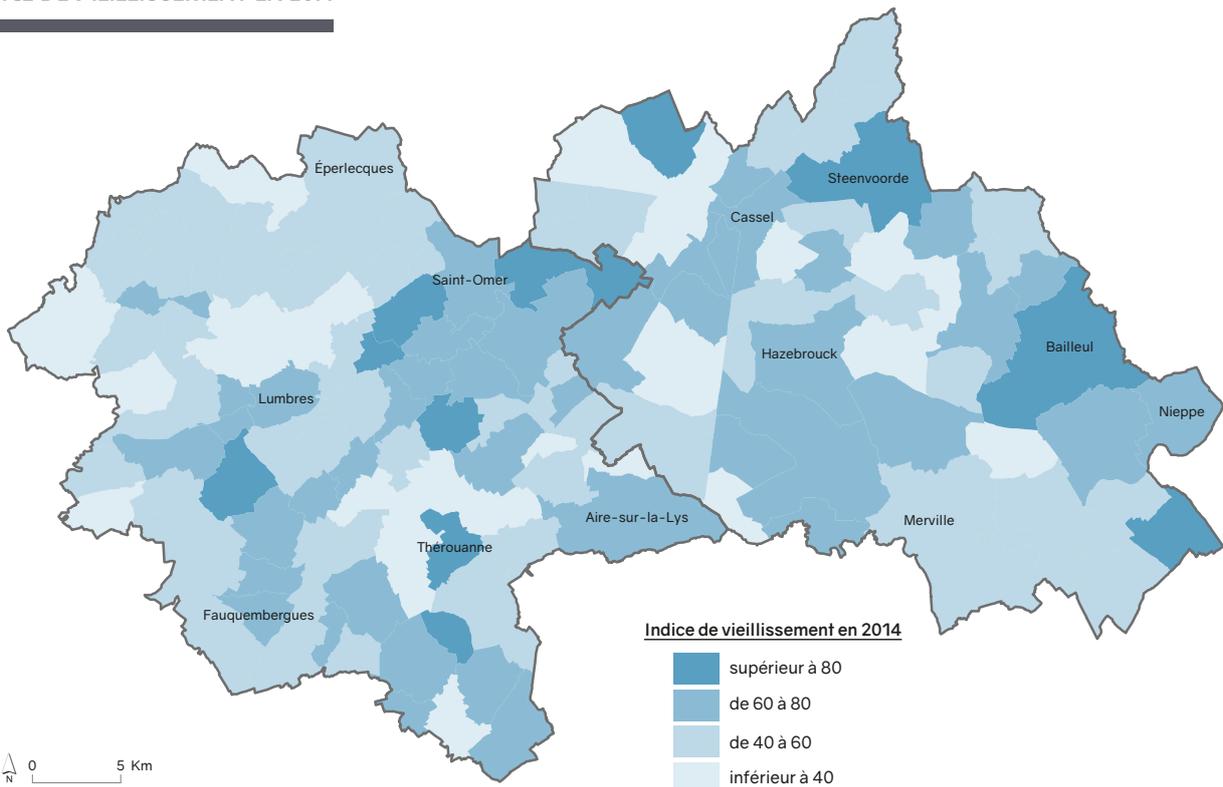
est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes ; plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

DES MÉNAGES SEULS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

Conséquence de l'allongement de la durée de vie, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules a progressé de plus de 2% par an entre 1999 et 2014 (ils étaient 12 466 en 2014 contre 11 232 en 1999). Cette progression est même davantage marquée aux âges les plus élevés (+3,7% par an pour les plus de 80 ans vivant seuls).

Cela concerne davantage les femmes puisqu'elles vivent en moyenne plus longtemps que les hommes et sont plus souvent confrontées au veuvage.

INDICE DE VIEILLISSEMENT EN 2014



DES CONTRASTES LOCAUX IMPORTANTS QUI TENDENT À S'ESTOMPER ?

DES CONTRASTES LOCAUX IMPORTANTS

A l'échelle du territoire de l'AUD, l'analyse des 60 ans et plus entre 1999 et 2014 révèle des disparités. Ainsi, durant cette période, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a davantage progressé dans les zones urbaines et périphériques qu'en milieu rural.

Les communes les plus peuplées (> 5 000 habitants) ont gagné 6 500 personnes âgées supplémentaires. Leur part dans la population totale est passée de 18,1% en 1999 à 23,3% en 2014. De même, les communes situées à la périphérie des zones urbaines (1 000 à 5 000 habitants) enregistrent une augmentation de plus de 6 000 personnes âgées.

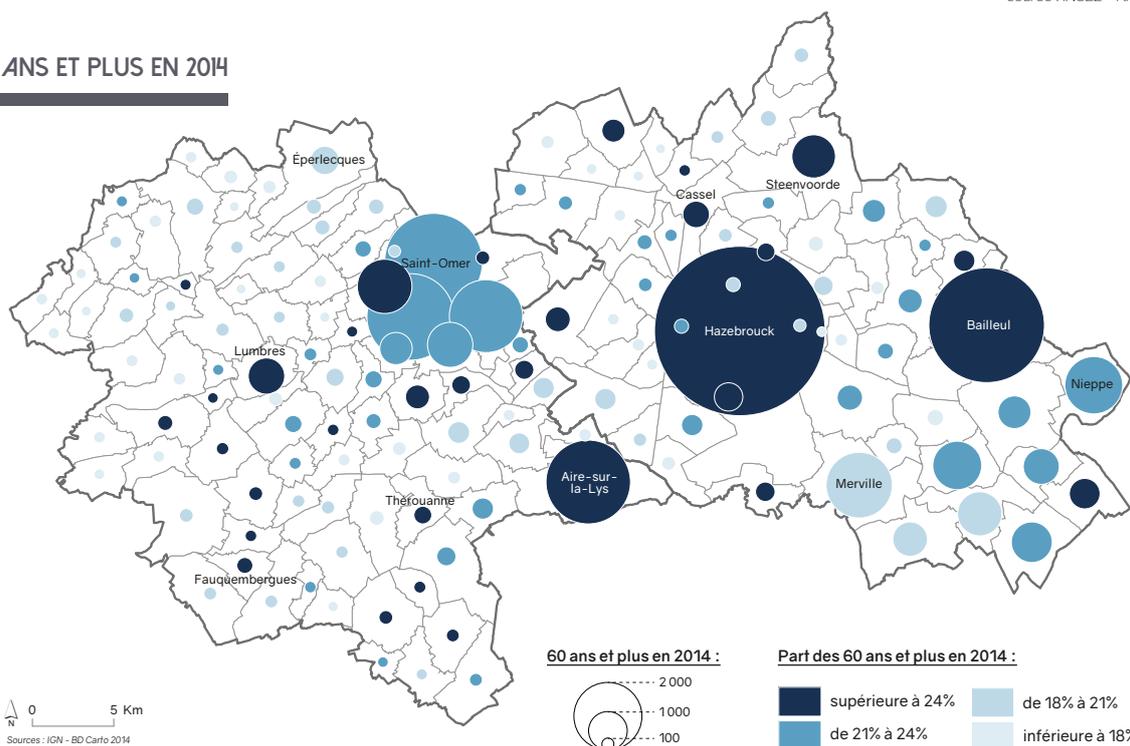
Les communes rurales (< 1 000 habitants) ont également connu une augmentation du nombre des 60 ans et plus (+ 2 000 personnes entre 1999 et 2014) mais dans une proportion moindre qu'en milieu urbain. Le vieillissement y est en partie masqué par l'arrivée massive de populations jeunes.

Par ailleurs, on constate que les 75 ans et plus sont davantage représentés dans les communes les plus peuplées. En effet, la concentration des équipements et services dans les villes, ainsi que leur accessibilité sont des facteurs attractifs auprès des personnes âgées.

	POPULATION (2014)	60-74 ANS (2014) soit 14,5%	75 ANS ET + (2014) soit 8,8%	60 ANS ET + (1999) soit 18,1%	60 ANS ET + (2014) soit 23,3%	+ 6 454 +5,2 points
COMMUNES > 5 000 HABITANTS	121 544	17 662 soit 14,5%	10 690 soit 8,8%	21 898 soit 18,1%	28 352 soit 23,3%	+ 6 454 +5,2 points
COMMUNES 1 000 À 5 000 HABITANTS	99 801	14 571 soit 14,6%	7 784 soit 7,8%	16 099 soit 19,7%	22 354 soit 22,4%	+ 6 255 +5,2 points
COMMUNES < 1 000 HABITANTS	48 391	6 323 soit 13,1%	3 072 soit 6,3%	7 432 soit 18,5%	9 395 soit 19,4%	+ 1 963 +0,9 point

source : INSEE - RP2014

LES 60 ANS ET PLUS EN 2014





UN VIEILLISSEMENT GÉNÉRALISÉ ET DES DISPARITÉS QUI S'ESTOMPENT

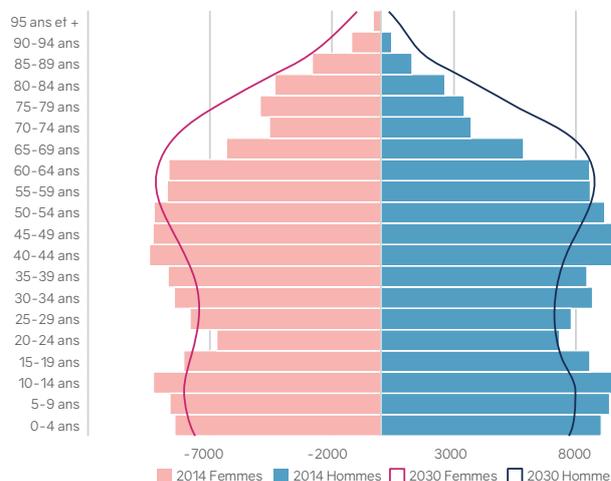
En 2030, plus d'un quart de la population du territoire pourrait être âgé de 60 ans et plus (27,9%).

En effet, les baby-boomers auront remplacé les anciennes générations ayant connu des accidents historiques (notamment la classe creuse issue du déficit de naissances dû à la Seconde Guerre mondiale).

Actuellement, les 45-59 ans sont très nombreux au sein des communes périurbaines et vont progressivement glisser vers la catégorie des 60-75 ans. En conséquence, ces communes pourraient connaître un important vieillissement de leur population à moins d'observer un retour massif des plus de 60 ans dans les centres urbains. En effet, on constate aujourd'hui une augmentation du nombre de personnes âgées en ville, liée à la proximité des équipements et services et au développement d'une offre de logements adaptée à ces ménages.

A contrario, les communes les plus rurales situées à l'ouest du territoire devraient connaître un vieillissement plus lent, la part des 45-59 ans y étant actuellement faible.

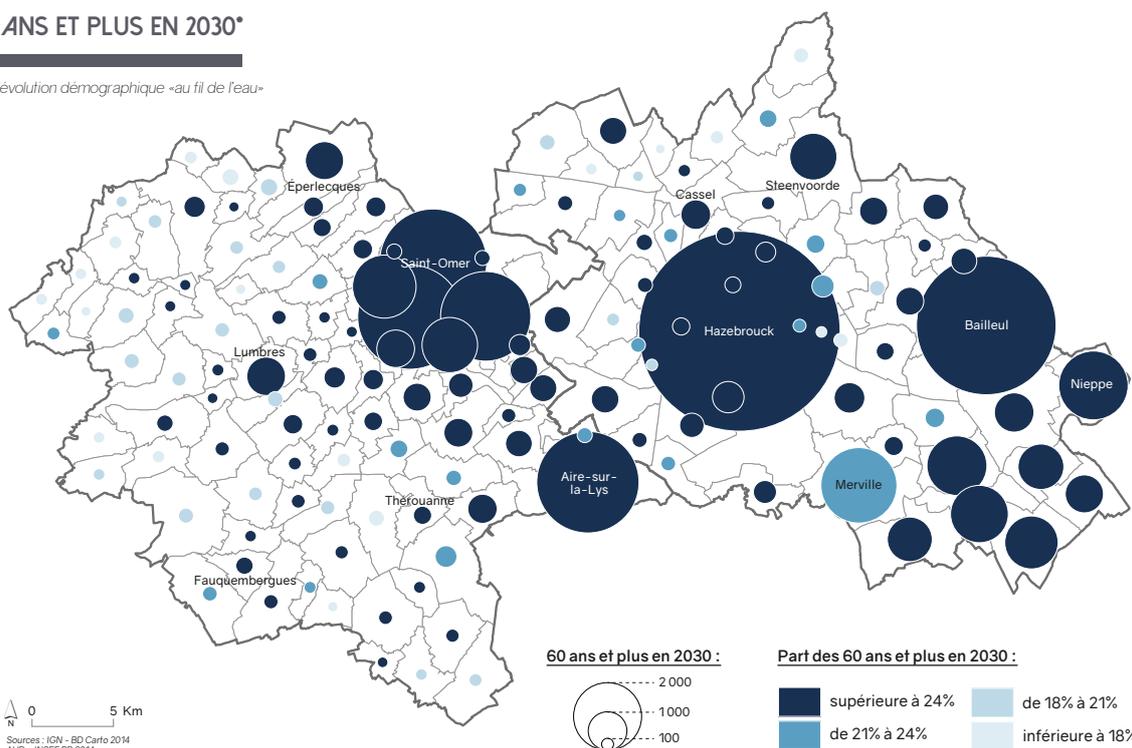
ÉVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES ENTRE 1999 À 2030



*Scénario d'évolution démographique «au fil de l'eau»

LES 60 ANS ET PLUS EN 2030*

*Scénario d'évolution démographique «au fil de l'eau»



CONDITIONS D'HABITAT ET REVENUS DES PERSONNES ÂGÉES

DES PERSONNES ÂGÉES MASSIVEMENT PROPRIÉTAIRES

En 2014, plus des 3/4 des ménages les plus âgés sont propriétaires (>80% des 65-79 ans dans les deux SCOT contre 73% dans les Hauts-de-France). Ces taux baissent légèrement au-delà de 80 ans.

Le parc social (locataire HLM) compte légèrement moins de personnes âgées que l'ensemble des ménages : les 65-79 ans sont 8% sur le SCOT du Pays de Saint-Omer et 9% sur le SCOT de Flandre Intérieure à habiter dans un logement social. Néanmoins, ces taux réaugmentent chez les plus de 80 ans.

Ils sont quasiment moitié moins à être locataires privés : 8% et 9% respectivement dans les SCOT du Pays de Saint-Omer et de Flandre Intérieure contre 19% et 18% sur l'ensemble des ménages.

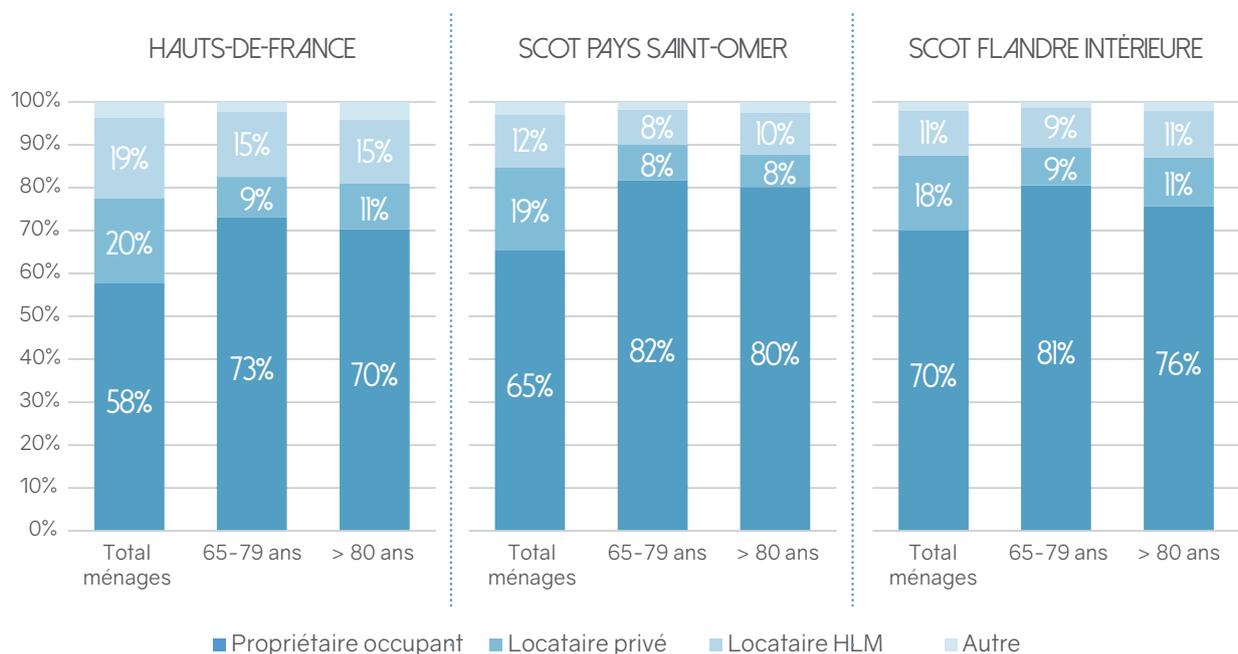
Ainsi, le statut de propriétaire est largement dominant chez les personnes âgées avec une proportion qui augmente nettement avec l'âge. La situation pour les locataires du parc privé et du parc social est quant à elle inversée avec des parts inférieures à celles de l'ensemble des ménages.

Ce statut de propriétaire peut apparaître comme une protection chez les personnes âgées. En effet, leur bien peut se transformer en capital au moment où arrive la dépendance.

LES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES PEUVENT ÊTRE CLASSÉS EN TROIS CATÉGORIES :

- Les structures d'hébergement médicalisées (EHPAD)
- Les autres structures d'hébergement (MARPA, résidences autonomie (ex logements-foyers))
- Les services hospitaliers (USLD).

RÉPARTITION DES STATUTS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2014



UNE OFFRE EN STRUCTURES D'HÉBERGEMENT INDISPENSABLE

Les structures d'hébergement pour personnes âgées souffrent généralement d'une image négative puisqu'elles symbolisent le grand âge, systématiquement associé à la dépendance. De fait, l'arrivée des personnes âgées dans ces structures se fait de plus en plus tard puisqu'une grande majorité souhaite rester à leur domicile le plus longtemps possible.

Cette tendance est d'autant plus forte que le souhait de rester chez soi est encouragé par les acteurs territoriaux, avec notamment le développement des aides à domicile ou encore de la domotique.

On recense, à l'échelle du périmètre de l'AUD, 47 structures d'hébergement représentant 3 139 places.

Cette offre en structures d'hébergement pour personnes âgées est inégalement répartie au sein du territoire. Les résidences autonomie (ex logements-foyers) ainsi que les EHPAD se concentrent dans les zones urbaines. L'ouest du territoire est totalement dépourvu de structures d'accueil de type EHPAD/résidences autonomie. On y recense néanmoins la présence de 2 MARPA.

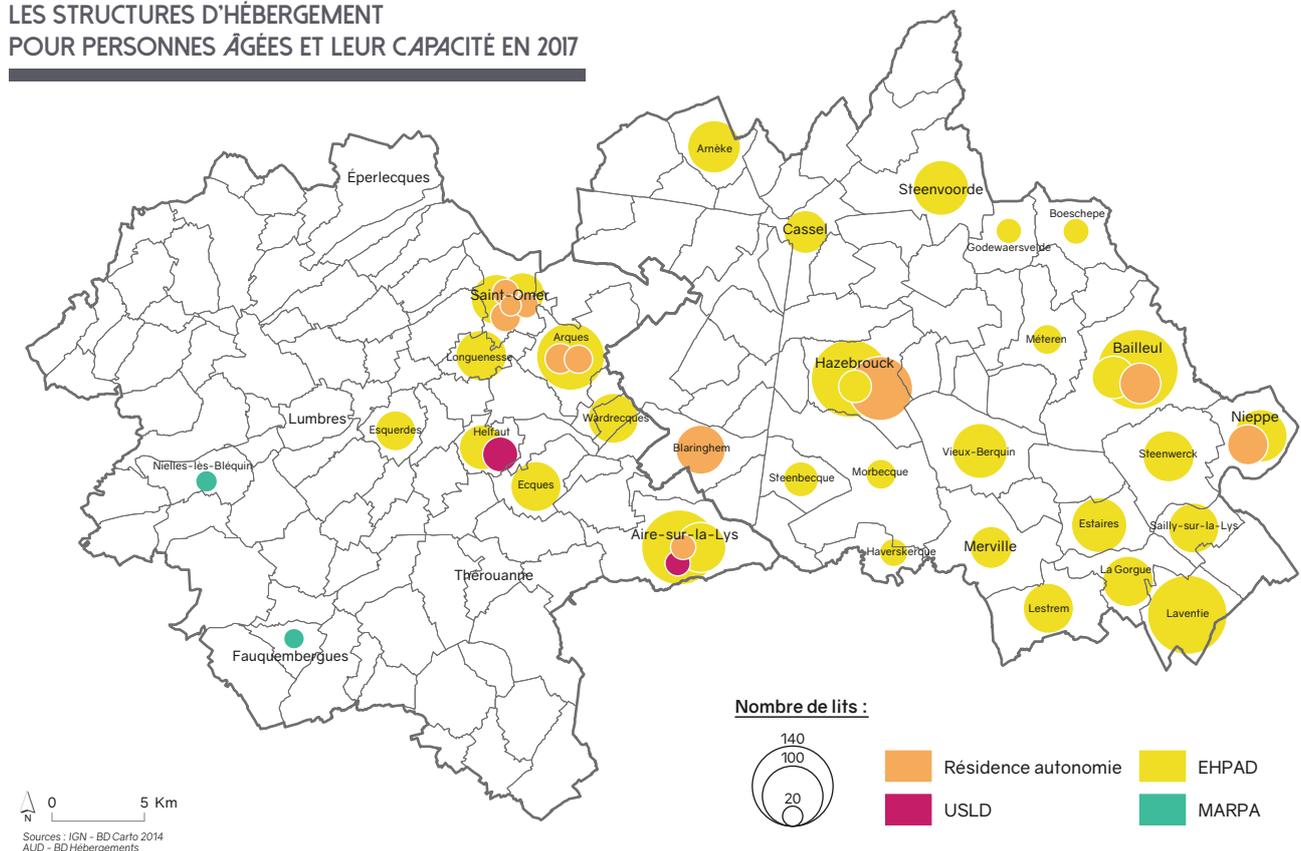
L'offre sur le Pays de Saint-Omer se concentre essentiellement sur le pôle urbain et sa périphérie proche tandis que le maillage est beaucoup plus homogène sur la Flandre Intérieure, surtout dans sa partie sud.



La capacité d'accueil est variable, mais est toutefois plus importante dans les communes les plus peuplées du territoire. Le tarif journalier d'hébergement dans un EHPAD public ou privé (sans le coût de l'évaluation du niveau de dépendance (GIR)) varie de 47,5€ à 83€, les structures privées étant les plus onéreuses.

Globalement, les EHPAD publics et privés situés sur le Pays de Saint-Omer sont plus coûteux qu'en Flandre Intérieure, à la différence des résidences autonomie.

LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES ET LEUR CAPACITÉ EN 2017



LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

STRUCTURES	NOMBRE	STATUT JURIDIQUE	NOMBRE DE PLACES	COÛT MOYEN *
EHPAD	4	Public	395	1 670€/mois
	6	Privé à but non lucratif	447	2 160€/mois
USLD	2	Public	80	1 550€/mois
MARPA	2	Privé à but non lucratif	44	1 180€/mois
RÉSIDENCE AUTONOMIE	7	Public	230	355€/mois

LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT DE FLANDRE INTÉRIEURE

STRUCTURES	NOMBRE	STATUT JURIDIQUE	NOMBRE DE PLACES	COÛT MOYEN *
EHPAD	17	Public	1 208	1 575€/mois
	5	Privé à but non lucratif	438	1 710€/mois
RÉSIDENCE AUTONOMIE	4	Public	297	660€/mois

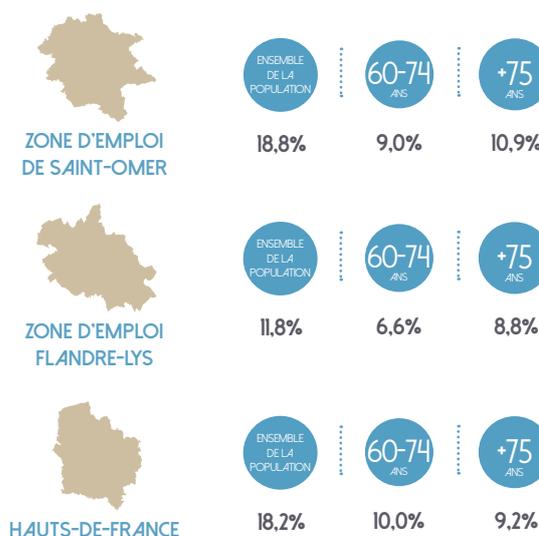
*coût moyen : sur la base de 30 jours et du tarif le moins élevé (hors aides et tarifs GIR pour les EHPAD et USLD)

UN TAUX DE PAUVRETÉ PLUS FAIBLE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

En 2013, 18,8% de la population de la zone d'emploi de Saint-Omer et 11,8% de la population de la zone d'emploi Flandre-Lys, tous âges confondus, vivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (contre 18,2% dans les Hauts-de-France et 14,5% en France métropolitaine).

Au sein des deux zones d'emploi, les ménages les plus âgés présentent un taux de pauvreté quasiment deux fois inférieur à ceux de leur population totale respective.

TAUX DE PAUVRETÉ EN 2013



source : INSEE - RP2014

LE SEUIL DE PAUVRETÉ est déterminé par rapport au niveau de vie de la population. Pour l'INSEE, une personne est pauvre si son revenu de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian de la population française. Il était de 1 009 euros par mois et par personne en 2013.

UN AVENIR INCERTAIN

Le taux de pauvreté demeure à un niveau plus faible que l'ensemble de la population. Néanmoins, l'arrivée prochaine des générations du baby-boom laisse présager une dégradation du niveau de revenus des personnes âgées dans les années à venir. En effet, la crise financière a eu un impact sur les niveaux de revenus et les taux de pauvreté.

Les baby-boomers ont d'une part connu le chômage de manière beaucoup plus importante et d'autre part, les difficultés de financement des régimes de retraite laissent présager un appauvrissement de cette classe d'âge.

ANTICIPER LES BESOINS LIÉS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

DES BESOINS MULTIPLES POUR UNE POPULATION HÉTÉROCLITE

Anticiper le vieillissement de la population est devenu un enjeu majeur pour les territoires. En effet, les projections démographiques prévoient plus de 15 000 personnes âgées de 60 ans ou plus supplémentaires d'ici à 2030 à l'échelle du périmètre de l'Agence.

A ce titre, les acteurs territoriaux devront proposer une véritable politique territoriale du vieillissement en plaçant les attentes et besoins des personnes âgées au centre des projets (habitat, services, social, etc).

De plus, il existe une hétérogénéité de personnes qui composent cette tranche d'âge, tant par l'âge des individus que par leur niveau de dépendance ou encore leur situation sociale. C'est pourquoi les politiques territoriales devront prendre en compte ces différents profils et identifier les attentes et besoins de ces populations d'aujourd'hui et de demain. Ils devront proposer des réponses variées et complémentaires afin de satisfaire l'ensemble de la population concernée.



TROIS CATÉGORIES DE SÉNIORS PEUVENT ÊTRE DISTINGUÉES :

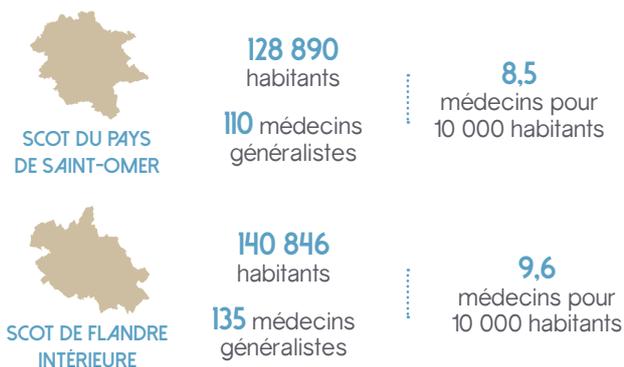
- les 60-74 ans sont généralement en bonne santé et mobiles. Cette catégorie compte encore beaucoup d'actifs et marque le passage à la retraite. Ils sont à la recherche de confort immobilier et matériel, souhaitent rester indépendant et ont un besoin de sociabilité.
- les plus de 75 ans autonomes souhaitent maintenir du lien social par crainte de la solitude. Ils commencent à ressentir les premiers signes de vieillissement et peuvent avoir besoin d'une aide extérieure. Ils souhaitent vivre à proximité des services de santé et placent le besoin de sécurité au centre de leurs critères.
- les plus de 75 ans dépendants sont en perte d'autonomie progressive nécessitant une aide matérielle et personnelle. Ils sont pour la plupart placés dans des établissements spécialisés.



ZOOM SUR L'OFFRE EN MÉDECINS GÉNÉRALISTES

UNE CARENCE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES PRÉOCCUPANTE

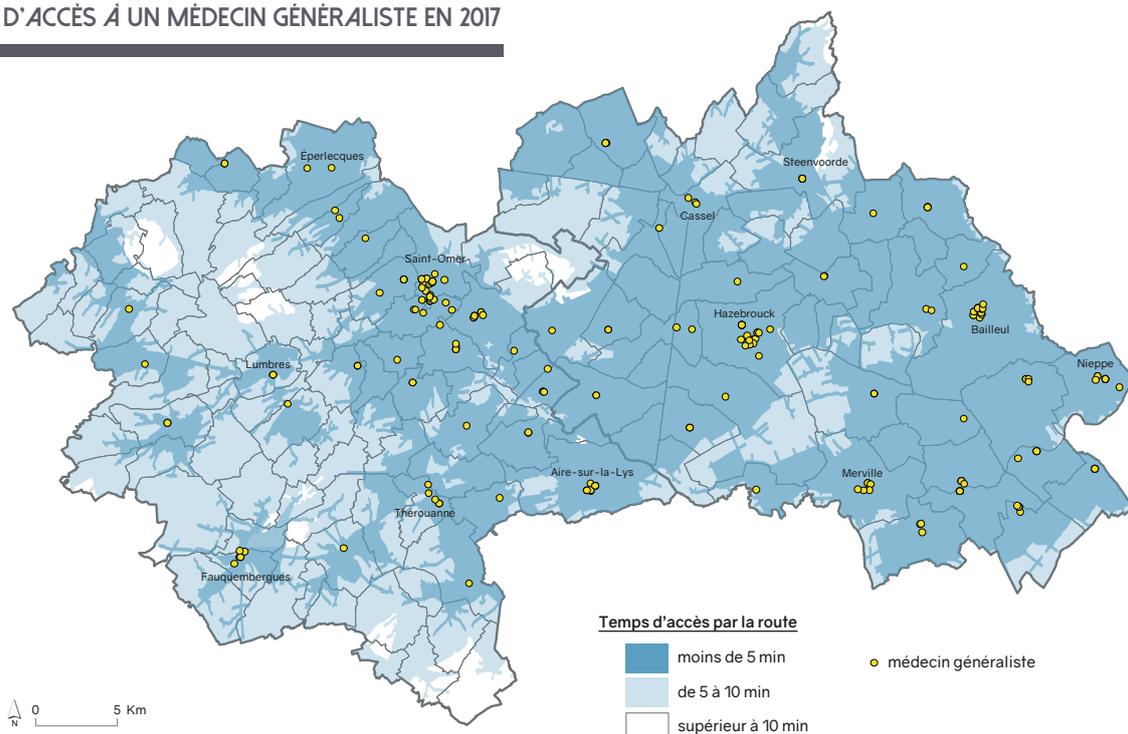
En 2017, 245 médecins généralistes exercent au sein du périmètre de l'AUD (110 sur le SCOT du Pays de Saint-Omer et 135 sur le SCOT de Flandre Intérieure), soit une densité de 9,1 médecins généralistes pour 10 000 habitants. A titre de comparaison, ces densités sont de 10,8 en région Nord-Pas-de-Calais est de 10,7 en France métropolitaine (atlas régional de la santé). Ce chiffre témoigne d'une desserte médicale déficitaire.



Cette densité, en plus d'être faible, masque d'importantes disparités au sein du territoire. En effet, les zones les plus rurales connaissent une véritable carence de médecins généralistes (la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ne compte que 11 médecins généralistes, soit une densité de 4,6 pour 10 000 habitants).

De plus, comme le montre la carte ci-dessous, le temps d'accès pour aller consulter un médecin généraliste n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire : ceux qui habitent au sud et à l'ouest ont un temps d'accès plus élevé. Cependant, depuis quelques années, des actions sont menées par l'ensemble des politiques publiques afin de réduire ces inégalités sociales et territoriales de santé. A titre d'exemple, peuvent être cités le soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaires, l'élaboration d'une Plateforme Santé dans le cadre de la stratégie numérique du Pays de Saint-Omer ou encore la multiplication d'actions de lutte contre l'insalubrité.

TEMPS D'ACCÈS À UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE EN 2017



CHIFFRES DÉTAILLÉS DES COMMUNES DE L'AUD

Communes	Population 2014	Part 60-74 ans	Part 75 ans et +	Communes	Population 2014	Part 60-74 ans	Part 75 ans et +	Communes	Population 2014	Part 60-74 ans	Part 75 ans et +
ACQUIN-WESTBÉCOURT	770	13,6%	5,0%	FEBUIN-PALFART	583	13,4%	8,5%	QUIESTÈDE	620	11,5%	4,2%
AFFRINGUES	200	17,7%	9,6%	FLÉCHIN	494	19,1%	7,0%	RACQUINGHEM	2 298	14,2%	4,4%
AIRE-SUR-LA-LYS	9 900	14,9%	10,8%	FLÈTRE	979	9,8%	5,1%	REBERGUES	358	7,0%	5,6%
ALQUINES	972	13,5%	7,3%	FLEURBAIX	2 620	19,3%	8,9%	RECLINGHEM	243	10,6%	7,2%
ARNEKE	1 615	16,7%	13,4%	GODEWÆRS/ELDE	2 030	15,3%	8,7%	REMILLY-WIRQUIN	337	17,5%	7,9%
ARQUES	9 942	13,8%	8,0%	HALLINES	1 229	15,9%	7,5%	RENESECURE	2 084	17,7%	8,0%
AUDINCHUN	642	13,9%	6,9%	HARDIFORT	375	18,5%	6,3%	RENTY	651	13,1%	7,9%
AUDREHEM	537	11,2%	7,4%	HAUT-LOQUIN	194	7,6%	6,4%	ROUQUOIRE	1 925	14,5%	6,3%
AUROULT	593	11,7%	7,6%	HAVERSKERQUE	1 475	14,0%	10,4%	RUBROUCK	957	11,1%	4,2%
BAILLEUL	14 439	14,7%	10,2%	HAZEBROUCK	21 708	14,8%	10,4%	SAILLY-SUR-LA-LYS	4 017	16,3%	6,3%
BAVINCHOVE	947	14,9%	7,3%	HELFAUT	1 614	17,1%	14,5%	SAINT-AUGUSTIN	795	12,5%	5,0%
BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECCQUES	1 000	10,1%	3,6%	HEURINGHEM	1 336	18,9%	5,5%	SAINTE-MARIE-CAPPEL	862	15,6%	3,1%
BAYENGHEM-LÈS-SENINGHEM	325	18,5%	4,6%	HONDEGHEM	970	14,3%	4,9%	SAINT-JANS-CAPPEL	1 715	16,5%	8,0%
BEAUMETZ-LÈS-AIRE	243	14,4%	9,3%	HOULLE	1 066	14,6%	5,1%	SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	286	18,7%	10,2%
BELLINGHEM	1 056	9,4%	5,7%	HOUTKERQUE	1 014	13,2%	5,8%	SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	5 798	17,3%	9,5%
BERTHEN	522	16,7%	6,4%	JOURNY	273	15,5%	7,4%	SAINT-OMER	14 164	13,0%	8,2%
BLARINGHEM	2 092	13,3%	6,5%	LA GORGUE	5 777	13,3%	7,6%	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	1 133	16,6%	9,3%
BLENDÉCQUES	5 123	16,5%	7,5%	LAIRES	364	13,5%	5,2%	SALPERWICK	506	15,8%	5,1%
BLÉQUIN	500	9,6%	7,3%	LAVENTIE	4 957	13,6%	8,0%	SENINGHEM	722	10,0%	7,5%
BOESCHEPE	2 191	12,6%	8,2%	LE DOULIEU	1 431	12,7%	4,8%	SERCUS	439	13,4%	3,4%
BOËSEGHEM	739	14,1%	6,5%	LEDINGHEM	330	10,2%	5,7%	SERQUES	1 138	13,7%	6,7%
BOISDINGHEM	242	8,7%	5,0%	LESTREM	4 396	13,3%	6,4%	SETQUES	617	15,0%	7,4%
BOMY	607	16,3%	9,7%	LEULINGHEM	243	12,9%	3,6%	STAPLE	692	14,7%	8,7%
BONNINGUES-LÈS-ARDRES	672	12,6%	4,6%	LONGUENESSE	11 232	16,4%	7,1%	STEENBECQUE	1 735	14,5%	9,3%
BORRE	607	14,3%	4,4%	LUMBRES	3 801	15,4%	9,0%	STEENVOORDE	4 168	17,4%	10,8%
BOUVÉLINGHEM	213	13,1%	7,0%	LYNDE	749	11,6%	5,1%	STEENWÆRCK	3 519	13,2%	9,7%
BUYSSECHURE	552	15,9%	6,9%	MAMETZ	1 981	15,0%	6,6%	STRAZÉELE	955	8,5%	4,0%
CÆSTRE	1 910	11,6%	7,6%	MENTQUE-NORTBÉCOURT	642	12,8%	6,7%	SURQUES	636	8,8%	5,5%
CAMPAGNE-LÈS-WARDRECCQUES	1 206	17,9%	3,9%	MERCK-SAINT-LIÉVIN	644	15,0%	11,2%	TERDEGHEM	581	16,4%	5,3%
CASSEL	2 319	16,0%	9,6%	MERRIS	1 041	16,3%	6,2%	THÉROUANNE	1 143	16,5%	9,2%
CLAIRMARAIS	638	20,7%	6,1%	MERVILLE	9 835	12,5%	7,2%	THIEMBRONNE	843	12,2%	6,8%
CLERQUES	307	16,6%	6,9%	MÉTEREN	2 198	15,6%	7,9%	THIENNES	894	10,5%	7,1%
CLÉTY	726	9,0%	5,4%	MORBECQUE	2 576	16,7%	8,7%	TILQUES	1 109	16,3%	6,0%
COULOMBY	720	9,7%	5,7%	MORINGHEM	530	12,0%	8,8%	TOURNEHEM-SUR-LA-HEM	1 452	12,2%	7,4%
COYECQUES	574	11,2%	9,1%	MOULLE	1 066	14,7%	5,4%	WÆDRINGHEM	523	10,9%	5,7%
DELETTES	1 165	10,1%	6,3%	NEUF-BERQUIN	1 226	13,1%	6,5%	WÆUX-BERQUIN	2 489	13,2%	9,3%
DENNEBROEUCQ	377	14,1%	9,8%	NELLES-LÈS-BLÉQUIN	842	15,4%	10,2%	WALLON-CAPPEL	853	17,1%	4,0%
DOHEM	833	11,1%	7,6%	NIEPPE	7 396	14,6%	7,7%	WARDRECCQUES	1 315	15,9%	10,3%
EBBLINGHEM	663	9,4%	4,2%	NOORDPEENE	790	16,4%	6,4%	WÆVRAINS-SUR-L'AA	1 290	14,3%	8,1%
ECQUES	2 074	12,1%	8,8%	NORDAUSQUES	1 158	9,3%	4,5%	WÆMAERS-CAPPEL	251	9,9%	6,0%
EECKE	1 210	13,2%	4,5%	NORT-LEULINGHEM	200	10,6%	5,6%	WINNEZEELE	1 224	12,4%	6,8%
ELNES	960	10,3%	6,5%	OCHTEZEELE	383	12,0%	3,0%	WISMES	486	13,3%	12,1%
ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	1 604	13,7%	7,4%	OUDEZEELE	681	12,1%	6,9%	WISQUES	231	22,9%	6,9%
ÉPERLECCQUES	3 466	12,5%	6,4%	OUIVE-WIRQUIN	516	13,3%	7,9%	WITTES	859	11,7%	2,5%
ERNY-SAINT-JULIEN	331	19,0%	11,0%	OXELAÈRE	542	14,8%	6,4%	WIZERNES	3 329	15,8%	7,9%
ESCOEUILLES	481	9,3%	5,5%	PIHEM	975	16,4%	5,8%	ZERMEZEELE	188	11,6%	3,5%
ESQUERDES	1 595	11,3%	8,1%	PRADELLES	376	5,6%	3,5%	ZOUAFQUES	642	10,2%	4,6%
ESTAIRES	6 230	14,2%	7,6%	QUELMES	568	13,3%	4,9%	ZUDAUSQUES	853	11,7%	2,7%
FAUQUEMBERGUES	995	12,7%	11,7%	QUERCAMPS	251	18,8%	8,1%	ZUYTPEENE	529	11,7%	4,7%

MÉTHODOLOGIE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques présentées dans l'observatoire sont :

- > LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER
- > LE SCOT DE FLANDRE INTÉRIEURE
- > LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



LA NOMENCLATURE EN DÉTAIL

> **ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES - (EHPAD)** sont des structures d'hébergements collectifs médicalisés qui accueillent des personnes âgées ayant perdu une part de leur autonomie.

> **ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES - (EHPA)** regroupent des établissements destinés à l'accueil de personnes âgées peu ou pas dépendantes : les résidences autonomie (ex logements-foyers) et les MARPA.

> **RÉSIDENCES AUTONOMIE (EX LOGEMENTS-FOYERS)** sont des ensembles de logements et de services destinés à des personnes âgées autonomes.

> **MAISONS D'ACCUEIL RURALES POUR PERSONNES ÂGÉES (MARPA)** sont des établissements destinés à accueillir des aînés souffrant d'une légère perte d'autonomie. Ils sont situés en milieu rural et peuvent accueillir un maximum de 24 résidents.

> **UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE - (USLD)** dépend de l'hôpital. Elle prend en charge des personnes âgées dépendantes dont l'état de santé ne permet pas l'entrée en résidence pour personnes âgées, même médicalisée. C'est à la fois un lieu de soin et un lieu de vie.

> **TAUX DE PAUVRETÉ** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté.

> **SEUIL DE PAUVRETÉ** est déterminé par rapport aux niveaux de vie de la population. Pour l'INSEE, une personne est pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60% du revenu de vie médian de la population française.

> **INDICE DE VIEILLISSEMENT** est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes ; plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Rédaction - Infographie : AUD

AGENCE

D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure



CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS
RUE SAINT SÉPULCRE CS 90128 - 62503 SAINT-OMER CEDEX



TÉL : +33 (0)3. 21. 38. 01. 62
FAX : +33 (0)3. 21. 88. 47. 58
WWW.AUD-STOMER.FR